



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23

Date de la convocation :
24 juin 2025

Date d'affichage :
24 juin 2025

Objet

N° 25.06.30 – 030

Demande de subvention du fonds
de prévention auprès du Centre de
Gestion des Landes – Démarche
de prévention des risques
professionnels

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Michel DESTENAVE, Marion GATEAU, Jihane THELU, Rose-Marie BEGUERIE, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Philippe SAINT MARTIN

Absents : Isabelle MAINPIN, Sandra TOLLIS, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Pascal SCHWINDOWSKY, Michel LABOILLE MORESMAU, Aurélie SOUBESE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO, Sébastien TEULE.

Procuration : Isabelle MAINPIN donne procuration à Isabelle LABEYRIE – Sandra TOLLIS donne procuration à Patrick BEDAT – Florence CATUS donne procuration à Corinne MANCICIDOR – Delphine ALLEGRE donne procuration à Marion GATEAU – Pascal SCHWINDOWSKY donne procuration à Frédérique CHARPENEL – Michel LABOILLE MORESMAU donne procuration à Jean BOUHAIN.

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prévention des risques professionnels fait partie des obligations légales incombant à tout employeur public, conformément aux dispositions du Code du travail applicables à la fonction publique territoriale.

À ce titre, et dans une volonté d'amélioration des conditions de travail de ses agents, la Ville de SOUSTONS s'inscrit dans une démarche active de prévention des risques professionnels, en lien avec le Centre de Gestion des Landes.

Le CDG40 propose un accompagnement technique aux collectivités territoriales et a mis en place un Fonds de prévention destiné à soutenir financièrement les démarches volontaristes allant au-delà des obligations réglementaires. Ce fonds vise à encourager les initiatives locales en faveur de la santé, de la sécurité et du bien-être au travail. La Ville de SOUSTONS porte plusieurs projets en ce sens.

Dans ce cadre, plusieurs actions prioritaires ont été identifiées, visant à réduire les risques, améliorer le confort de travail et moderniser les équipements utilisés :

Pour le personnel affecté à l'entretien des bâtiments :

- Achat de quatre aspirateurs légers et d'une monobrosse, permettant de mécaniser les tâches de remise en état des sols et de moderniser le matériel de nettoyage

Ces équipements visent à réduire les efforts physiques, prévenir les douleurs liées aux gestes répétitifs, limiter les troubles musculosquelettiques (TMS) et améliorer le confort et la sécurité des agents. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'amélioration des conditions de travail, tant sur le plan ergonomique que sanitaire, par l'introduction de matériel adapté.

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 30 juin 2025

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 040-214003105-20250708-DELIB25_030-DE



Vu, le Maire

Pour le personnel affecté à la crèche :

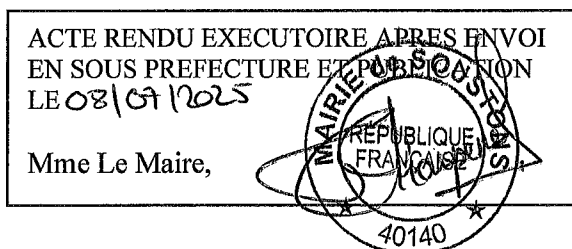
- Achat de matériel de nettoyage à imprégnation afin de diminuer les efforts liés au nettoyage manuel des sols ;
- Achat de transats d'assise cale-dos pour améliorer les postures au sol des professionnels accueillant des enfants dans les espaces d'accueil ;
- Achat d'un chariot à roulettes pour le transport du linge et des déchets depuis les points de collecte jusqu'à la zone d'évacuation, contribuant à réduire les charges lourdes portées manuellement.

Ces actions, ciblées et concrètes, participent directement à la prévention des risques professionnels, à la diminution de la pénibilité et à la promotion de la santé au travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter une subvention auprès du Fonds de prévention du Centre de Gestion des Landes (CDG40) pour financer une partie des actions engagées ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'instruction du dossier de demande de subvention, à signer tous documents s'y rapportant ;
- de préciser que les crédits nécessaires au financement de la part restante à la charge de la collectivité seront inscrits au budget communal.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Mme Le Maire,

Soustons, le 3 juillet 2025.
Madame le Maire,
Frédérique CHARPENEL
Frédérique CHARPENEL.
40140